

UNE CHARTE POUR LES VILLAGES REMARQUABLES

Toutes les études montrent que le touriste est de plus en plus exigeant en matière d'ambiance et d'environnement de son site de séjour. Dans cette course à l'esthétique de vie et d'atmosphère, la qualité des paysages du Puy-de-Dôme est reconnue,



mais il n'en est pas de même pour nos villages. La charte des villages remarquables du Puy-de-Dôme vient d'être créée afin d'accentuer leurs caractères. En relation avec l'identité locale, mais en prenant garde de ne pas muséifier, cette charte aidera à mettre en valeur les détails des espaces publics susceptibles de créer du beau, de l'agréable et du lien social. Certains "aménagement" minéraux ou végétaux pourront être réalisés par les

équipes d'insertion du terroir. Ainsi l'agence départementale de développement touristique, la mission insertion du Conseil général et le CAUE œuvreront de concert, non seulement pour favoriser la contemplation touristique mais aussi pour améliorer le cadre de vie des habitants.

M.A.